



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

●●●
SEANCE DU 9 JUILLET 2019

●●●
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 09 Juillet, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 3 juillet 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17h00, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRESENTS :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur COCHON Michel, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARDGONGALLUD Nicolas, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel.

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **FIXE** le montant de la redevance annuelle due par M. Franck DOUVILLE, représentant légal du Haras de Valême, pour l'occupation précaire d'environ 10 ha sur le site de Cambolle, à 100 €/ha, compte tenu des travaux de défrichage et d'aménagement que M. DOUVILLE va devoir effectuer préalablement à l'occupation des lieux.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la (les) convention (s) de mise à disposition de locaux et de moyens à passer avec Monsieur Jean-Pierre MOREL, Président du SIVU la Clé des Champs, et tout avenant éventuel à intervenir, dans le cadre de la mise à disposition du Syndicat, par EPN, de locaux sis rue des Epinoches à Saint André de l'Eure, ainsi que de véhicules.

☞ **DECIDE**, dans le cadre du plan Veloo, de procéder à l'achat de 70 vélos à assistance électrique complémentaires, **DECIDE** de créer un lieu spécifique pour le service Véloo au niveau d'Evreux, en procédant à l'équipement de celui-ci, **DECIDE** de confier à la SPL Transurbain, en sus de l'exploitation du service de location Véloo, la gestion et l'animation de ce nouveau lieu, selon les modalités définies par Evreux Portes de Normandie et qui donneront lieu à la formalisation d'un avenant au contrat d'obligation de service public dans un délai de 6 mois, **DECIDE** d'équiper tous les Véloo d'un panier et **d'un antivol dit « fer à cheval »**, **DECIDE** de proposer des accessoires complémentaires à la location d'un Véloo selon le barème suivant :

- Location de siège bébé et enfant : 3€ par mois.
- **Location de « top case » :** 5€ par mois.
- Location de remorque pour 2 enfants : 10€ par mois.

DECIDE de remettre un casque et une chasuble aux clients, gracieusement, uniquement pour ceux qui le(s) souhaiteront, **MODIFIE** le règlement du service Véloo pour tenir compte des modalités de mise à disposition des articles loués, **RETIENT** les durées d'amortissement suivantes (en mois) :

	Durée d'amortissement en mois
Vélo	48
Panier	48
Remorque enfants	48
« Top case »	36
Siège bébé	24
Casque	18
Chasuble	12

DECIDE de conduire l'expérimentation Véloo durant les six prochains mois et d'en tirer le bilan au cours du premier semestre 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les conventions, avenants éventuels et actes administratifs afférents à ce dossier.